



# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

## PAYS DE LA LOIRE

### SITUATION AU 31 JANVIER 2015



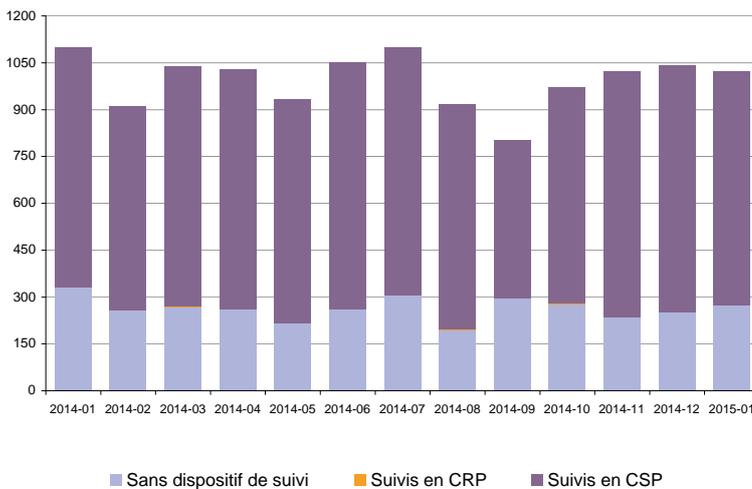
## LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En janvier 2015, **1 021** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **7%** par rapport à janvier 2014. Les licenciés avec dispositif représentent **73,4%** de l'ensemble et affichent une baisse de **2,3%**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en octobre 2013, la valeur moyenne mensuelle reste à un niveau élevé (**1 029** licenciements en janvier 2015). En un an, **11 836** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **12,6%**).

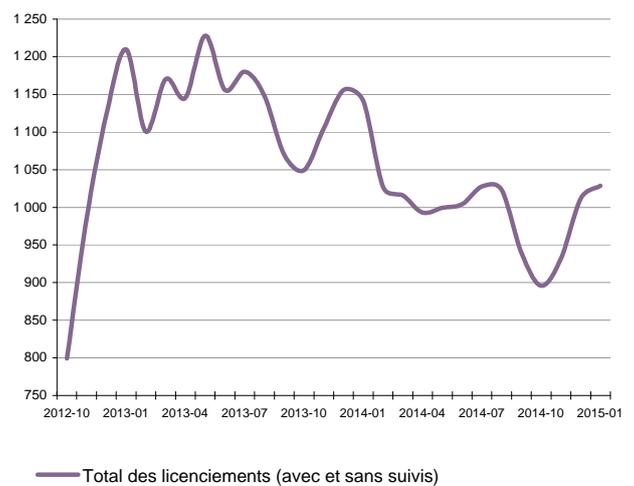
### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

#### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



#### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



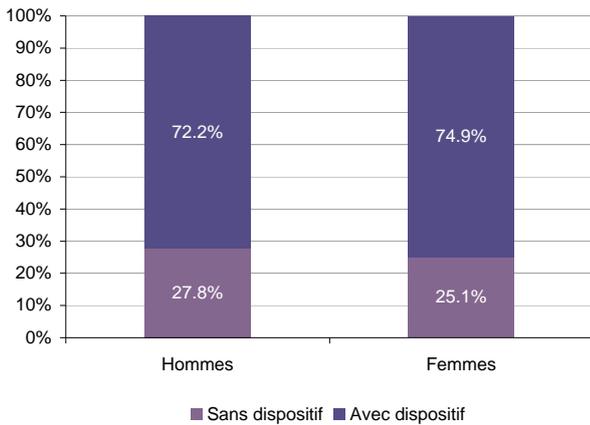
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	janv-15	1 021	272	26.6%	749	73.4%	NC	NC	749
	janv-14	1 098	331	30.1%	767	69.9%	NC	NC	767
	Evolution	-7.0%	-17.8%		-2.3%		NC		-2.3%
Cumul sur 3 mois	janv-15	3 086	758	24.6%	2 328	75.4%	NC	NC	2 326
	janv-14	3 424	864	25.2%	2 560	74.8%	NC	NC	2 558
	Evolution	-9.9%	-12.3%		-9.1%		NC	NC	-9.1%
Cumul sur 12 mois	janv-15	11 836	3 101	26.2%	8 735	73.8%	7		8 728
	janv-14	13 548	3 644	26.9%	9 904	73.1%	NC	NC	9 900
	Evolution	-12.6%	-14.9%		-11.8%		NC		-11.8%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE



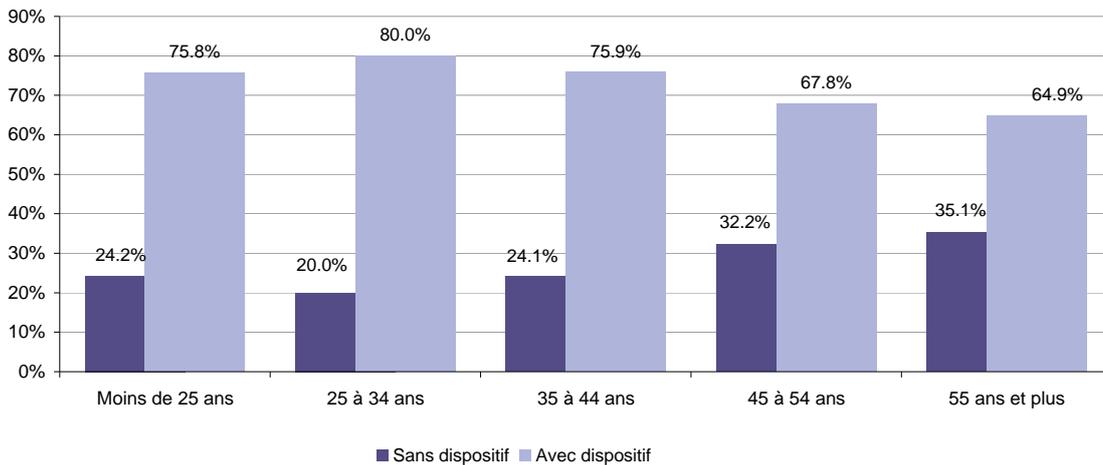
En janvier 2015, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**74,9%**) est plus importante que celle des hommes (**72,2%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **64,9%** à **80%**).

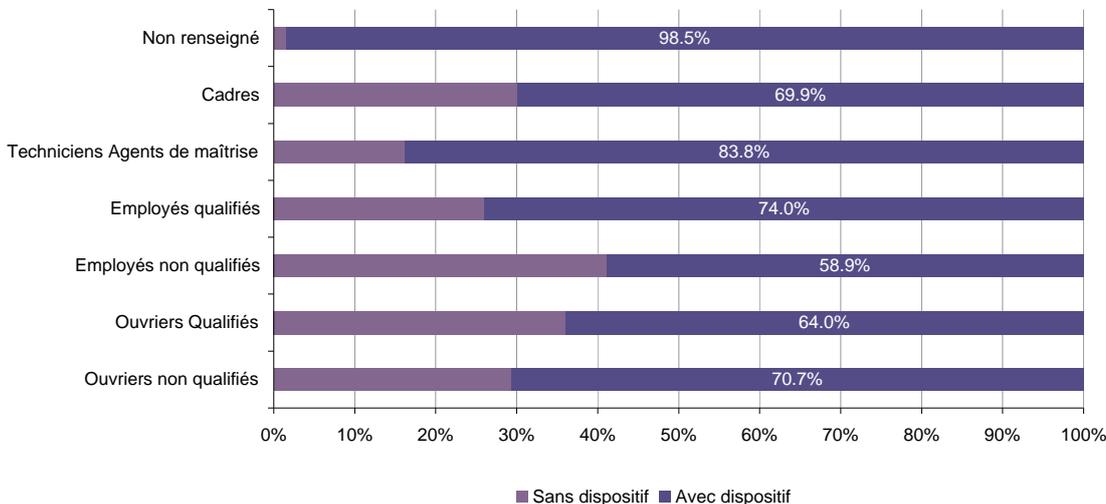
La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**83,8%**) et les employés qualifiés (**74%**). Viennent ensuite les ouvriers non qualifiés (**70,7%**) et les cadres avec **69,9%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des employés non qualifiés (**58,9%**).

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	36	13	23
M1607 Secrétariat	30	7	23
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	24	5	19
D1401 Assistanat commercial	24	6	18
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	23	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	22	6	16
D1301 Management de magasin de détail	20	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	18	NC	NC
F1606 Peinture en bâtiment	17	9	8
M1203 Comptabilité	17	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	16	NC	NC
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	14	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	14	NC	NC
G1602 Personnel de cuisine	14	6	8
N1103 Magasinage et préparation de commandes	14	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En janvier 2015, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Vente en habillement et accessoires de la personne, " Assistanat commercial " , et " Vente en décoration et équipement du foyer " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie " , " Peinture en bâtiment " et " Montage d'agencements " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat " , " Secrétariat comptable " et " Comptabilité " .

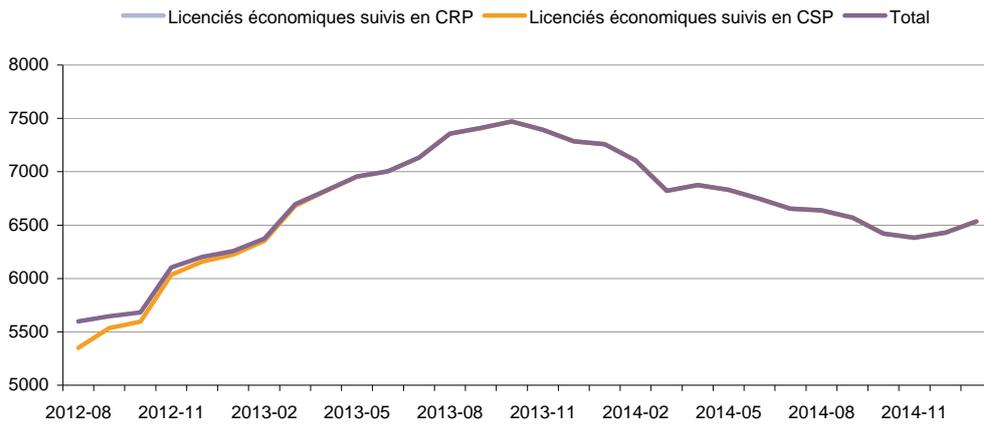
## RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Licenciés économiques janv-15	Evolution / janv-14	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	400	0.3%	129	32.3%	271	67.8%
49 Maine et Loire	198	-2.9%	55	27.8%	143	72.2%
53 Mayenne	91	16.7%	14	15.4%	77	84.6%
72 Sarthe	185	6.9%	33	17.8%	152	82.2%
85 Vendée	147	-39.8%	41	27.9%	106	72.1%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 021</b>	<b>-7.0%</b>	<b>272</b>	<b>26.6%</b>	<b>749</b>	<b>73.4%</b>

Source Persee

# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

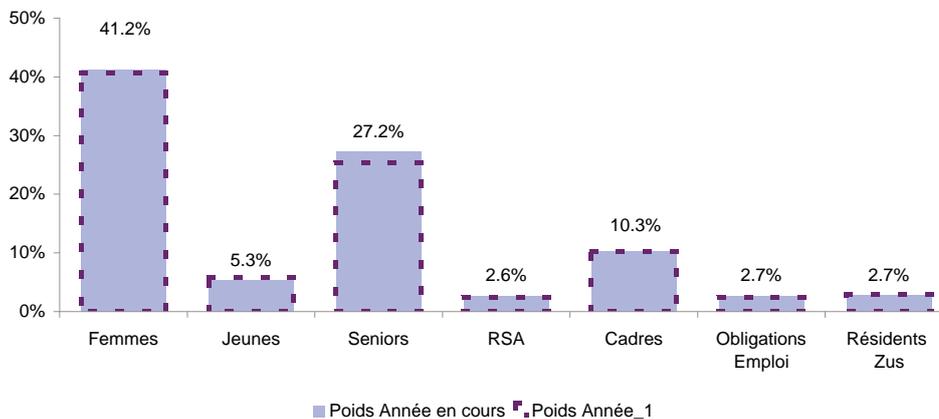
## ÉVOLUTION DES DEFM



	janv-13	janv-14		janv-15	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	6 255	7 257	16.0%	6 534	-10.0%
dont CRP	NC	NC	NC	NC	
dont CTP	NC	NC	NC	NC	
dont CSP	6 223	7 257	16.6%	6 534	-10.0%

## RÉPARTITION PAR PUBLIC

	janv-14		janv-15		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 952	40.7%	2 692	41.2%	-8.8%
Moins de 25 ans	419	5.8%	344	5.3%	-17.9%
50 ans et plus	1 839	25.3%	1 776	27.2%	-3.4%
Revenus de Solidarité Active	181	2.5%	171	2.6%	-5.5%
Cadres	737	10.2%	671	10.3%	-9.0%
Obligations d'emploi	181	2.5%	174	2.7%	-3.9%
Résidents Zone Urbaine Sensible	210	2.9%	177	2.7%	-15.7%



Source Persee

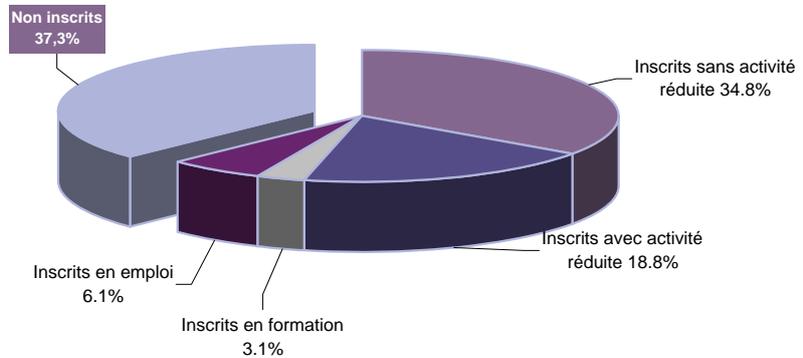
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En janvier 2015, **37,3%** des adhérents de la cohorte de décembre 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **40%** pour la population masculine et **49%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

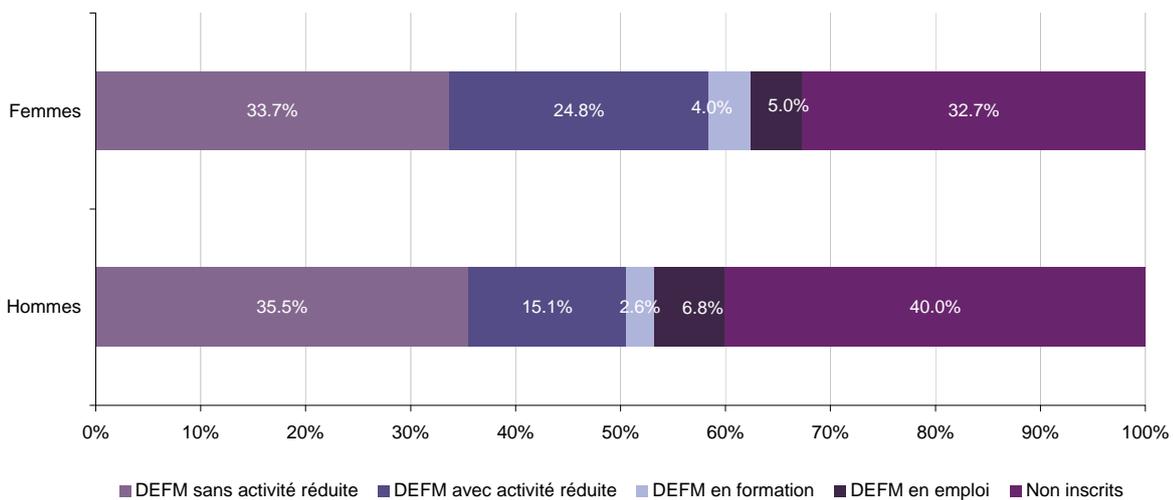
**34,8%** des adhérents de décembre 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **18,8%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **62,1%**.

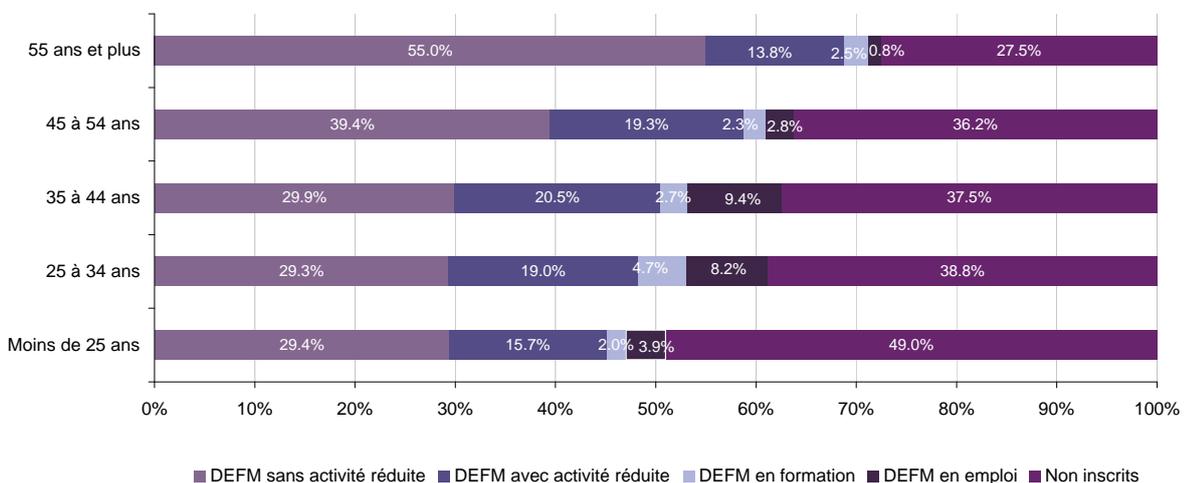
### SUIVI DE LA COHORTE DE DECEMBRE 2013 - 805 ADHÉRENTS



### RÉPARTITION PAR SEXE

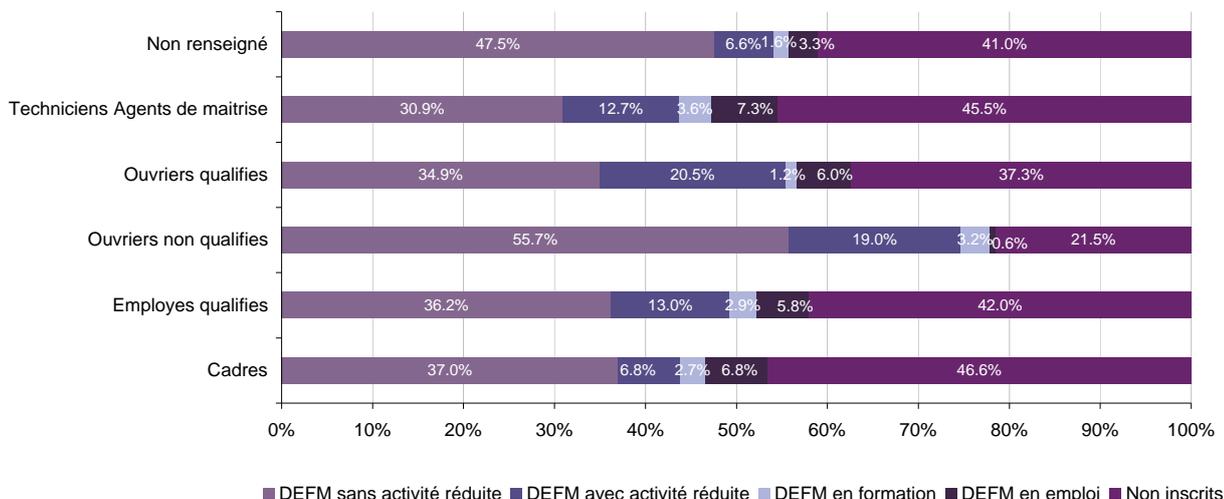


### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les cadres (46,6%) et les techniciens agents de maîtrise (45,5%).



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication ad-intérim :  
Jean-Luc RECHER

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation –  
Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX